



COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER DES CHARMETTES DU 28 JANVIER 2011

PARTICIPANTS

Elus : Mme BOGHOSSIAN, Mme JEAN, M. KONATE.

Habitants élus : Mme VILLAIN.

Habitants : M. ARDOUIN, M. et Mme COUZOUYAN, M. DESTOUESSE, M. DUQUESNOIS, M. GARNIER, M. et Mme GIRARD, M. LEITAO, M. MARQUES, M. NLET, M. NOICY, Mme REGNIER, M. ZOUGAGH.

Personnel municipal : Mme DARIN, Mme HARBI.

Excusés : M. DECHERY, M. KRAGBE, M. SENDRA.

Mme BOGHOSSIAN introduit le Conseil de quartier en présentant ses vœux aux participants pour l'année 2011, et en excusant l'absence de MM. DECHERY, KRAGBE et SENDRA, ces derniers n'ayant pu se libérer pour cette soirée.

Elle indique que, traditionnellement, le premier Conseil de quartier de l'année n'a pas d'ordre du jour spécifique et qu'il est l'occasion d'échanger librement sur différents sujets, et de partager une part de galette.

Elle souligne toutefois deux points :

- lors du dernier Conseil de quartier, un **projet de « Décoration de Noël » a été initié avec un groupe d'habitants**. Des réunions ont été organisées ; toutefois, la mise en place du concours n'a pas été possible, du fait d'un calendrier serré des services de la Ville. La décision a donc été prise de ne pas l'organiser dans la précipitation ;
- par ailleurs, il **était également prévue une visite de quartier, afin de repérer les dysfonctionnements et les points positifs du quartier** : les intempéries de cet hiver n'ayant pas permis d'organiser cette visite dans les meilleures conditions, **il a été décidé de la repousser au printemps**.

Etat général du quartier des Charmettes

☞ Mme COUZOUYAN indique que la situation du quartier est pire qu'avant, et que la voirie est complètement endommagée, notamment au niveau de l'avenue Pierre Curie, où l'eau stagne dans les nids de poules lorsqu'il pleut.

Direction de la Rénovation Urbaine – Habitat – Vie des quartiers

Elle précise également qu'elle a contacté les Services Techniques de la Ville, qui lui ont indiqué qu'elle devait écrire à M. le Maire.

☞ Mme GIRARD précise que l'envoi d'une lettre en recommandé avec accusé de réception au Maire a effectivement permis de reboucher un trou dans la chaussée.

Mme BOGHOSSIAN présente à ce titre le **Tableau de suivi des demandes**, mis en place par la Ville afin de suivre les demandes des habitants et les réponses qui y sont apportées. Sur ce tableau figure ainsi le nom et les coordonnées de la personne, ainsi que sa demande. **Toutes les demandes sont suivies, en lien avec les Services Techniques ou les autres services de la Ville.**

Elle propose ainsi que, **si des demandes sont à faire en dehors du Conseil de quartier** (durant lequel toutes les demandes sont notées et intégrées au tableau de suivi), de les **lui envoyer directement par mail** (cboghossian@ville-villiers-le-bel.fr) et qu'elle se chargera de les transférer à Mme HARBI, pour qu'elle les transmette aux services.

Elle **donne également des exemples de demandes qui ont été solutionnées** (enfouissement en cours des bornes à verre par Val de France) ou qui sont en cours de traitement (installation d'un miroir entre l'avenue du Champ Bacon et la résidence P Sénard/MAPA).

☞ Mme REGNIER demande comment les services font pour récupérer le verre stocké dans la colonne enterrée (au niveau de la piscine) et indique que cette solution est très propre et bien meilleure qu'avant.

Mme BOGHOSSIAN indique qu'il existe une trappe, et le bras du camion soulève la cuve afin de la vider.

☞ Mme COUZOUYAN souligne qu'un responsable du service voirie lui aurait indiqué qu'il n'était pas compétent pour décider des travaux à réaliser, qu'ils étaient votés en Conseil Municipal, et qu'il n'était dès lors pas nécessaire qu'il se déplace pour constater les problèmes de trou dans la voirie.

Mme BOGHOSSIAN précise que **le Conseil Municipal ne décide pas des travaux à réaliser** : chaque service intègre dans son budget les éléments qu'il juge nécessaire ou prioritaire, et que **c'est le budget du service qui est voté en Conseil Municipal.**

☞ Mme COUZOUYAN présente par ailleurs la problématique des arbres et de leurs racines qui explosent les trottoirs. Elle souhaiterait que ces arbres soient enlevés, car ils coûtent chers et sont très gênants : ils polluent les voitures, la balayeuse n'arrive pas à nettoyer les feuilles mortes.

☞ Mme COUZOUYAN indique par ailleurs que chacun fait désormais ce qu'il veut dans le quartier et les Charmettes ne sont plus ce qu'ils étaient. Elle rappelle également qu'elle paye des impôts, mais que leur utilisation n'est pas visible : tout le quartier est dans un mauvais état, alors que des efforts sont faits pour que les maisons soient embellies. Elle juge que les habitants des Charmettes sont les parents pauvres de Villiers-le-Bel, et qu'il ne doit plus être question de solidarité avec les autres habitants de la Ville.

Direction de la Rénovation Urbaine – Habitat – Vie des quartiers

Mme BOGHOSSIAN lui précise que **tous les habitants, y compris ceux vivant dans des logements sociaux, payent la taxe d'habitation**, qui est compensée le cas échéant par un fonds spécifique.

Elle demande enfin aux autres participants s'ils sont d'accord sur le fait que le quartier des Charmettes se soit détérioré.

Les participants du Conseil de quartier jugent également que le quartier s'est dégradé.

Mme COUZOUYAN indique que pour elle, l'image de Villiers-le-Bel est lamentable. Elle suggère d'arrêter de faire venir les journalistes, afin d'arrêter l'acharnement médiatique sur la Ville. Elle cite ainsi l'exemple d'Arnouville, où la situation n'est pas la même.

Mme BOGHOSSIAN, rappelle que cela ne signifie pas que tout se passe bien.

Mme COUZOUYAN fait également part d'une promesse de rencontre par M. KONATE, qui ne serait pas venue la voir. Elle évoque enfin le fait que le Maire ne soit pas présent, et qu'elle trouve indélicat le fait qu'ils n'aient pas, elle et son mari, été invités aux vœux du Maire cette année.

M. KONATE se souvient de sa rencontre avec Mme COUZOUYAN et lui indique que son dossier a été transmis dès le lundi aux services concernés.

Mme BOGHOSSIAN souhaite apporter des corrections à ces remarques.

Concernant l'invitation aux vœux, cela doit être une erreur, cela n'a pas été intentionnel.

Elle précise qu'il est vrai qu'on entend souvent que le Maire n'est pas présent sur le terrain. Mais rappelle qu'il faut **distinguer le quotidien à gérer, des projets d'avenir à préparer**. Le Maire et d'autres élus du territoire travaillent ainsi sur de gros projets (Barreau ferroviaire de Gonesse, métro automatique, bus à haut niveau de service, etc...), et qu'il s'agit d'**importants dossiers à défendre auprès de la Région et de l'Etat. Cela prend du temps, et le Maire est donc moins disponible sur le terrain**.

Concernant la présence du Maire aux Charmettes, Mme BOGHOSSIAN indique également que, comme chaque année, une **réunion de quartier du Maire aura lieu le samedi 5 février à 10h, à l'école M. Montaigne**. Cette réunion étant l'occasion pour M. le Maire de présenter, avec son équipe, son bilan et ses projets.

Mme COUZOUYAN s'interroge sur le temps que restera M. le Maire à cette réunion, et indique qu'il n'avait fait qu'une apparition aux repas des anciens, et qu'il est présent toute la journée.

Mme BOGHOSSIAN indique que **cette réunion est organisée par le Maire, et qu'il sera présent toute la matinée**. Elle corrige également en rappelant que M. le Maire participe chaque année aux deux repas des anciens.

M. ARDOUIN demande où en est la déviation de la RD 370, et indique que cela fait partie des dossiers sur lesquels le Maire devrait travailler, car cela fait des années que les habitants demande un délestage.

Mme BOGHOSSIAN indique que cela est en cours, et que **des travaux sont prévus prochainement sur le haut du Puits-la-Marlière, pour le dédoublement de la RD 10**. Les travaux ont commencé à Gonesse et ont été retardés à Villiers-le-Bel à cause des fouilles

Direction de la Rénovation Urbaine – Habitat – Vie des quartiers

archéologiques. Ils devraient toutefois démarrer prochainement. La fin des travaux est prévue pour la fin de l'année 2011.

M. KONATE précise que **le rattachement se fera au niveau du collège Truffaut à Gonesse**, et que cette déviation permettra de désengorger la circulation sur l'av. P. Sépard.

Travaux du rond-point des Carreaux

Mme BOGHOSSIAN présente les travaux du rond-point des Carreaux, en rappelant qu'une « **Info travaux** » a été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres.

Les travaux d'aménagement sont réalisés par le Conseil Général du Val d'Oise et doivent démarrer le 31 janvier. Elle précise également que les **travaux sont prévus en 5 phases** :

- la **première phase durera environ 1 mois**, au terme duquel le **giratoire sera créé et les feux seront supprimés** ;
- puis les **entreprises interviendront trottoir par trottoir** ;
- la **dernière phase sera réalisée au mois d'avril**, de nuit et la circulation sera interrompue, afin de réaliser les enrobés (2/3 nuits).

☞ M. ARDOUIN demande combien de temps vont durer les travaux.

Mme BOGHOSSIAN indique que l'intervention devrait durer 3 mois, sauf retards liés éventuellement à des intempéries.

☞ M. DUQUESNOIS demande si les feux vont être maintenus et comment va se faire la traversée des piétons. Il souhaite également savoir si les espaces de stationnement vont être revus, dans la mesure où les voitures stationnent sur les trottoirs.

Mme BOGHOSSIAN indique que **les feux doivent être enlevés, mais que la question d'une éventuelle installation sera posée au Conseil Général du Val d'Oise**. Cet aménagement n'est pas prévu, mais dans la mesure où c'est une problématique soulevée par les habitants (notamment aux Carreaux), cette question sera abordée.

Elle précise toutefois que cela n'engendrera pas d'autres travaux, dans la mesure où **des fourreaux seront installés lors des premiers travaux, afin de faire passer des câbles si besoin**.

Concernant le stationnement, Mme BOGHOSSIAN indique qu'il n'y aura pas de places sur le rond point, et que **des barrières vont être installées sur les trottoirs**.

Par ailleurs, le trottoir de la pharmacie va être élargi (côté av. P. Sépard) et une barrière sera installée, il ne sera donc plus possible de stationner sauvagement. Par contre, la nouvelle rue A. Rimbaud va également amener des places de stationnement.

Concernant la sécurité des piétons, les automobilistes devraient logiquement laisser passer les piétons, car ils sont prioritaires. C'est une question de civisme. Elle cite ainsi l'exemple du rond-point du Commissariat, où la traversée des piétons se fait sans feux tricolores.

Mme BOGHOSSIAN précise enfin que **ce rond-point ne sera pas comme celui de Gonesse** (au croisement de l'avenue de la Concorde et de la rue Jean Laugère), **où l'on peut passer sans ralentir quand on est sur la RN 370**. Celui-ci sera fait de telle manière que l'on sera obligé de ralentir, d'autant que la bordure surélevée au centre, ne permettra pas de passer au milieu.

Direction de la Rénovation Urbaine – Habitat – Vie des quartiers

☞ Mme REGNIER indique que le problème persistera même avec des feux, car les voitures ne s'arrêtent pas. Elle cite ainsi l'actuel carrefour des Carreaux, où les feux alternés ne sont pas sécurisant pour les piétons, même si les voitures doivent normalement s'arrêter.

M. ZOUGAGH indique que le rond-point permettra au moins de baisser la vitesse.

Mme BOGHOSSIAN et M. KONATE rappellent ainsi qu'il s'agit d'un minimum de civisme à avoir de la part des automobilistes, et que si les gens ne respectent pas, cela témoigne malheureusement de la société actuelle où il existe peu de respect.

☞ M. DESTOUESSE indique que l'on verra à l'usage, mais qu'il craint que ce ne soit pas satisfaisant, citant ainsi les aménagements réalisés à la gare qui n'empêchent pas le stationnement sauvage.

Mme COUZOUYAN rappelle que la gare de Villiers-le-Bel/Gonesse/Arnouville ne se trouve pas à Villiers-le-Bel.

Stationnement dans le quartier

☞ Mme COUZOUYAN demande s'il serait possible de rouvrir l'av. des Charmettes à double sens, pour ne plus avoir à repasser par l'av. P. Séward car cela crée des grands détours.

M. DESTOUESSE lui indique que la question a déjà été posée, mais qu'il **n'existe pas de réelle solution**.

☞ M. et Mme GIRARD indiquent que le stationnement alterné n'est pas respecté dans le quartier, et qu'il devient même difficile de le respecter lorsqu'aucun des voisins ne le respecte.

M. KONATE lui répond que cela doit être lié au renouvellement des propriétaires dans le quartier ; c'est aux nouveaux habitants de s'approprier le quartier.

Il indique par ailleurs qu'il serait **bénéfique d'avoir des échanges entre voisins**, d'autant que le quartier bénéficie d'une bonne ambiance, comme en a témoigné la dernière Fête des Voisins.

Mme BOGHOSSIAN rappelle que le cas échéant, les habitants peuvent toujours appeler la Police Municipale.

☞ Mme GIRARD indique qu'elle ne connaît pas tous ses voisins, et qu'il n'est plus possible de verbaliser aux Charmettes.

M. CHIAMBRINO indique que **la question de la verbalisation des voitures mal stationnées aux Charmettes est dans l'attente d'un retour de la part du Maire**. Il rappelle toutefois que jusqu'alors, et suite à la réalisation de 50 procès verbaux en une après-midi dans le quartier, 2 jours de tolérance étaient acceptés (hors weekend).

M. KONATE intervient pour indiquer que le quartier a un raisonnement contradictoire, dans la mesure où si le code de la route n'est pas respecté, il faut verbaliser. S'il existe un minimum de tolérance, elle s'agrandit au fur et à mesure.

☞ M. ZOUGAGH évoque également le fait que ce ne sont pas que les habitants qui stationnent mal, mais que les personnes travaillant dans le quartier se garent mal également. Il indique ainsi qu'il existe un réel problème de stationnement dans le quartier.

Direction de la Rénovation Urbaine – Habitat – Vie des quartiers

☞ M. DUQUESNOIS demande s'il serait possible de créer des places de stationnement supplémentaires, comme par exemple à la place de l'ancien concessionnaire.

☞ M. GIRARD indique à ce sujet qu'un pavillon avait été réquisitionné à cet endroit pour la création d'un rond point il y a 10 ou 15 ans.

Mme BOGHOSSIAN répond que **le terrain du concessionnaire est un espace privé**, et que pour réaliser un parking, ou tout autre aménagement, la Ville devrait l'acquérir.

Elle **souligne également le fait qu'il existe un problème de foncier sur la Ville et qu'il n'est pas possible de créer des parkings**. Elle cite toutefois l'exemple du quartier des Carreaux, où la création de places de stationnement avec la résidentialisation permettra de libérer des places de stationnement publiques.

Elle rappelle que le **parking de la gare offre 1 première heure gratuite, et que des travaux d'éclairage ont été réalisés pour le rendre attractif**, mais qu'il reste vide.

☞ M. et Mme COUZOUYAN citent l'exemple de l'Espagne, où il n'existe pas de places de stationnement gratuites, mais que des parkings payants, et suggèrent la même chose pour Villiers-le-Bel.

☞ M. ZOUGAGH demande s'il serait possible de réaliser un parking au niveau de l'ORT, sur le terrain de sport.

Mme BOGHOSSIAN lui répond qu'il s'agit également d'un terrain privé.

☞ M. ZOUGAGH indique alors qu'il faudrait utiliser davantage le parking de la gare et cite l'exemple d'un parking souterrain à Sarcelles qui fonctionne très bien, et où les 2 premières heures sont gratuites. Il suggère ainsi qu'un travail soit mené avec la SNCF pour inciter les personnes qui prennent le train à l'utiliser davantage.

Il est toutefois conscient que cette problématique relève de la Communauté d'Agglomération Val de France et pas de Villiers-le-Bel.

☞ M. NOICY évoque une difficulté qu'il a rencontrée avec la Police Municipale : une voiture était garée devant son garage. Suite à un procès verbal (par la Police Municipale), l'intervention de la Police Nationale a été nécessaire, afin de faire enlever le véhicule. La Police Municipale revenue sur les lieux, a demandé à M. NOICY d'ouvrir le garage afin de vérifier que sa voiture était bien dans le garage.

M. CHIAMBRINO s'étonne de cette attitude et lui répond qu'il n'était pas au courant.

☞ MM. DESTOUESSE et GIRARD rappelle à M. NOICY que la loi indique qu'un véhicule est en stationnement gênant dès lors qu'il gêne l'entrée ou la sortie d'un autre véhicule.

M. NOICY est d'accord avec le texte, mais indique que cette remarque de la Police Municipale était inappropriée.

Questions diverses

Elevages de pigeons

☞ Mme GIRARD fait part d'un important problème dans le quartier, car certains voisins font des élevages de pigeons (rue de la Paix, av. des Charmettes et av. P. Dupond). Les pigeons abîment les voitures.

Direction de la Rénovation Urbaine – Habitat – Vie des quartiers

M. DESTOUESSE demande si ce ne sont pas des pigeons sauvages. Et Mme BOGHOSSIAN demande s'ils sont élevés pour être mangés.

Mme GIRARD précise qu'il s'agit bien de pigeons d'élevage, car ils vivent dans de grandes cages, et indique qu'il s'agit d'une tradition au Pakistan.

☞ Mme REGNIER demande si ces personnes ont droit de faire des élevages de pigeons.

Mme BOGHOSSIAN ne peut pas répondre à cette question. Elle indique qu'il existe un règlement à Paris, mais ne sait pas s'il s'agit d'une loi ou seulement d'un arrêté.

NB : après vérification des textes, l'élevage des pigeons est autorisé. Toutefois, le propriétaire des pigeons, quel que soit le type d'élevage (familial ou plus grand), est responsable du dommage qui est causé par ses animaux.

Terrains en friches

☞ Mme COUZOUYAN aborde la question d'un terrain laissé en friches par ses propriétaires, au n°11 de l'avenue P. Curie. Ce terrain est dans un très mauvais état et insalubre. Des rats se sont ainsi retrouvés dans son jardin, ainsi que dans le garage de Mme GIRARD. Elle indique que M. BONNARD est au courant de cette situation, et que la Ville est déjà venue nettoyer une fois. Toutefois, cette situation est dangereuse, et les propriétaires devraient avoir l'obligation de le nettoyer.

☞ M. ARDOUIN, évoque un problème similaire au n°21 de l'av. Victor Hugo, où un terrain est laissé en friches depuis 19 ans. M. BONNARD est également au courant de cette situation.

Mme BOGHOSSIAN indique qu'il s'agit de terrains privés, mais qu'elle va voir ce qu'il est possible de faire.

NB : Si un propriétaire laisse son terrain devenir une friche ou y dépose des gravats inertes en grande quantité, les possibilités du Maire pour faire cesser cette situation sont relativement limitées.

Toutefois, l'article 94 de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (codifié à l'article L. 2213-25 du code général des collectivités territoriales) donne au Maire la possibilité d'obliger, pour des motifs d'environnement, les propriétaires de terrains non entretenus, situés en zone urbanisée, à faire des travaux sur leur propriété.

Divers

☞ M. ZOUGAGH évoque le passage piéton situé derrière l'école Jean Moulin, qui n'est pas sécurisé pour les enfants, alors que les gens roulent vite.

Mme BOGHOSSIAN en prend note.

☞ DUQUESNOIS demande s'il serait possible que l'av. P. Sémard devienne piétonne.

Mme BOGHOSSIAN lui répond que cela ne serait pas possible.

☞ Mme COUZOUYAN souhaiterait que les rues des Charmettes soient privatisées, comme à la Grande Borne.

Mme BOGHOSSIAN lui indique que ce ne serait pas la meilleure solution quant à l'entretien de la voirie et M. COUZOUYAN lui répond qu'il n'a pas envie de vivre dans un ghetto.

☞ Mme REGNIER demande s'il n'est pas possible que le ramassage des encombrants se fasse le même jour, comme avant, car il y en a de partout actuellement et les rues sont dégoûtantes, surtout devant la piscine ou devant les immeubles. Elle souligne qu'un camion passe en plus pour ramasser, mais cela se fait uniquement au cas par cas, quand cela est signalé. Elle indique par ailleurs que la limitation d'encombrants à 2m³ n'est pas suffisante.

Mme BOGHOSSIAN indique qu'il **n'est pas possible de changer**, car le marché a été passé pour 4 ans, et que cette option a été retenue pour une question de coût, et afin de faciliter le tri et le recyclage des déchets, notamment des D3E (déchet d'équipement électrique électronique).

Elle rappelle qu'il faut désormais appeler Val de France pour prendre rendez-vous et qu'une date est fixée dans les 15 jours maximum. **Malgré des débuts difficiles, la situation s'améliore toutefois**, notamment aux Carreaux (pavillons).

Mme BOGHOSSIAN rappelle également que **les personnes peuvent se rendre dans les déchèteries de Sarcelles ou de Gonesse**.

Une carte est à faire la 1^{ère} fois (sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile), mais elle permet ensuite d'accéder aux déchèteries librement (aux horaires d'ouverture).

Concernant la limitation à 2m³, elle indique que c'est une consigne donnée pour ne pas encombrer les trottoirs, mais qu'ils ne doivent pas vraiment mesurer.

☞ Mme COUZOUYAN demande pourquoi il n'est pas possible d'avoir la télévision avec internet.

Mme BOGHOSSIAN indique que c'est parce que **le quartier est trop loin de l'antenne**, et que c'est la même chose aux Carreaux. Elle souligne toutefois que **la situation va s'améliorer avec l'arrivée de la fibre optique**.

M. NOICY indique ainsi que **sont concernés dans un premier temps les immeubles et structures**, et M. ZOUGAGH précise que les travaux ont commencé sur l'av. du Champ Bacon.

Mme BOGHOSSIAN clôture le Conseil de Quartier, remercie les participants et les invite à partager une part de galette.